

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Lundi 5 Octobre 2020 à 18h30

- **Règlement Intérieur Conseil Municipal**
- **Projet Béguinage – Subvention Région – Commerce de périphérie**
- **Poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) – PRECISION**
- **Questions diverses**

Étaient présents :

(Cocher les cases ou compléter : absent, procuration à)

Bastien Patrick	Procuration à Mr Guy SCHRYVE	Morelle Nathanael	X
Blervaque Véronique	X	Palstermans Philippe	X
Cambier Hélène	Procuration à Mr Philippe PALSTERMANS	Rousseau Jean Luc	Absent
Dekerle Gilbert	X	Rousseau Laetitia	X
Delcroix Laurent	X	Schryve Guy	X
Descarpentries Angélique	X	Terrier Guermonprez Anne Charlotte	X
Dorchies Claude	X	Thibaut Jean Marie	X
Gouwy Sophie	X	Van Eecke Alain	X
Madoux Anne Françoise	X	Vigier Sophie	X
Montois Dominique	X		

- **Secrétaire de séance : Mr DELCROIX Laurent**
- **Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2020**
- **Règlement Intérieur Conseil Municipal**

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT). Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 0 Absention, 0 Contre et 18 Pour approuve le Règlement intérieur joint à la présente délibération.

- **Projet Béguinage – Subvention Région – Commerce de périphérie**

Par délibérations 43/2019 et 36/2020 du 7 septembre 2020, l'Assemblée a autorisé Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Région Hauts de France (dispositif Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs), dans le cadre de l'implantation d'un Local d'activités dans le projet « Béguinage »

Monsieur le Maire informe que, pour l'examen de la demande de subvention, le Conseil Régional demande que la Commune délibère sur son engagement à ne pas développer le commerce de périphérie et favoriser le commerce de proximité.

Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement, il convient de consolider et de valoriser les commerces de proximité du centre-bourg pour renforcer son attractivité commerciale.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 0 Absention, 0 Contre et 18 Pour s'engage à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité, pour consolider et valoriser les commerces de proximité du centre-bourg.

➤ **Poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) – PRECISION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération 61/2013 du 16 septembre 2013, le Conseil Municipal a créé un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet, à compter du 17 septembre 2013.

Afin de satisfaire à la demande du Centre de Gestion Nord, il convient de préciser l'ouverture de ce poste, compte tenu de l'évolution de carrière de l'agent titulaire de ce poste depuis sa création.

Monsieur le Maire propose donc de préciser l'ouverture d'un poste d'ATSEM Principal de 1ère Classe au 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 0 Absention, 0 Contre et 18 Pour décide l'ouverture d'un poste d'ATSEM Principal de 1ère Classe au 1er Janvier 2021

La séance est levée à 18h50

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, followed by a circular official seal on the right. The seal contains the text 'MAIRIE D'AUCHY-LEZ-ORCHIES' around the top edge and '59310 (Nord)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a tree.

Guy SCHRYVE